



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## étudiants

Question écrite n° 70657

### Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers dans les universités françaises. Il lui demande son évolution depuis 2000 et sa ventilation en fonction des pays d'origine.

### Texte de la réponse

Pendant l'année universitaire 2009-2010, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises s'élève à 214 252, ce qui représente 15,5 % de l'ensemble des étudiants. Depuis dix ans, l'augmentation est sensible tant en chiffres bruts qu'en pourcentage de la population étudiante. En effet, en 1999-1998, on comptait 125 688 étudiants étrangers (soit 9 % de la population étudiante, 140 849 en 2000-2001 (10 %), 154 749 en 2001-2002 (11,3 %). Sur la période, la progression est constante et régulière en proportion du nombre d'étudiants. En chiffres bruts, on observe après plusieurs années de hausse régulière, une légère baisse de 2005 à 2006 (pic de 209 523 étudiants lors de cette année universitaire). Leur nombre baisse à 208 007 en 2006-2007 et à 204 290 en 2007-2008. L'année universitaire 2008-2009 correspond avec 206 475 étudiants étrangers (15,4 % du total) à une reprise de l'augmentation. Pour les grandes écoles, les derniers chiffres disponibles concernent l'année 2007-2008 : ils font état de 27 688 étrangers (12,23 %) contre 16 680 en 2000-2001. Concernant la ventilation par pays, les statistiques disponibles pour les universités permettent de comparer la situation entre l'année universitaire 2000-2001 et l'année universitaire 2009-2010. Premier constat, si le nombre d'étudiants européens a augmenté en chiffres bruts, passant de 40 574 en 2000-2001 à 48 003 en 2009-2010, il a en revanche largement décliné en proportion puisque ce nombre ne représente plus que 22,4 % de la population étudiante étrangère alors que les étudiants issus de pays européens en représentaient 28 % en 2000-2001. L'Allemagne reste de loin le premier pays représenté suivi par l'Italie. Au sein de l'Union européenne, les étudiants roumains (5 181 étudiants en 2009-2010) ont ravi la 3e place aux étudiants espagnols. Il faut noter la forte progression du nombre des étudiants russes (qui passe de 1 703 à 3 518 en 2009-2010). Concernant les étudiants issus de pays africains, leur nombre a sensiblement augmenté, passant de 69 767 à 100 944 mais leur proportion a, comme celle des Européens, décliné puisqu'ils représentent actuellement 47,1 % de la population étudiante étrangère alors qu'ils en représentaient 50 % en 2000-2001. L'ordre des pays reste le même : Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Cameroun. Fait notable, tous augmentent sensiblement, notamment l'Algérie et la Tunisie, sauf le Maroc qui garde le nombre d'étudiants le plus important mais sans progression significative (21 812 au lieu de 21 338). L'augmentation la plus sensible aussi bien en chiffres bruts qu'en proportion concerne l'Asie : 20 151 étudiants en 2000-2001 représentant 14 % de la population étudiante étrangère et 47 729 en 2009-2010 qui correspondent à 22,3 % de cette population. Au premier rang, le nombre d'étudiants chinois connaît l'augmentation la plus spectaculaire en passant de 3 451 à 21 031. Le Vietnam en sixième position en 2000-2001 avec 1 471 est passé au second rang avec 5 160 étudiants, devançant le Liban qui se situe maintenant au 3e rang avec une progression néanmoins significative (de 2 812 à 4 088 étudiants). Le nombre d'étudiants syriens connaît aussi une hausse sensible. Enfin, la progression en chiffres bruts du nombre d'étudiants issus du continent américain : 9 993 étudiants en 2000-2001

et 17 038 en 2009-2010 lui permet de maintenir une proportion stable, voire renforcée (passage de 7 à 8 %). Les États-Unis gardent la première place avec 3 353 étudiants (2 563 en 2000-2001) et le Brésil la deuxième mais avec une progression beaucoup plus forte (passage de 1 391 à 2 930 en 2009-2010). Avec 2 206 étudiants, la Colombie occupe une place relativement importante. L'Océanie passe de 205 étudiants en 2000-2001 à 393 étudiants en 2009-2010. S'agissant des 27 688 étudiants étrangers inscrits dans les grandes écoles, la répartition, pour l'année 2007-2008 (dernières statistiques disponibles) est la suivante : 6 593 élèves issus de pays africains contre 4 926 en 2000-2001 ; 4 773 provenant d'Amérique contre 2 701 en 2000-2001 ; 6 216 d'Asie contre 2 641 en 2000-2001 et 7 898 d'Europe contre 6 412 en 2000-2001. On note les évolutions significatives suivantes entre l'année 2000-2001 et l'année 2007-2008 : Amérique : 1 499 étudiants issus des États-Unis en 2007-2008 contre 993 en 2000-2001 ; 615 étudiants canadiens en 2007-2008 contre 322 en 2001-2001 ; 941 mexicains contre 551 en 2000-2001 ; 907 Brésiliens contre 345 ; 289 Colombiens contre 117 ; 137 étudiants argentins contre 106 ; 100 étudiants chiliens contre 57. Asie : 2 615 étudiants chinois en 2007-2008 contre 794 en 2000-2001 ; 741 étudiants indiens contre 100 en 2000-2001 ; 565 étudiants vietnamiens contre 205 ; 122 étudiants provenant de Singapour contre 46 en 2000-2001 ; 129 Japonais contre 105 en 2000-2001 ; 624 Libanais en 2007-2008 contre 467. Afrique : 2 635 étudiants en provenance du Maroc en 2007-2008 contre 1 598 en 2000-2001 ; 1 074 Algériens contre 896 à la même période ; 1 085 Tunisiens contre 722 en 200-2001 ; 342 étudiants provenant du Cameroun contre 246 ; 396 Sénégalais contre 187 en 2000-2001. Europe : 1 478 étudiants allemands en 2007-2008 contre 1 062 en 2000-2001 ; 1 302 Espagnols contre 1 199 en 2000-2001 ; 866 Italiens contre 528 ; 475 Britanniques contre 601 en 2000-2001, 483 Polonais contre 239 ; 479 Roumains contre 338 ; 405 Russes en 2007-2008 contre 188 en 2000-2001.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70657

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 2010, page 1275

**Réponse publiée le :** 7 décembre 2010, page 13336